

ASPHODELE LE PRIEURÉ

Le Prieuré Saint Martin de Cézas
9300, Route de Cézas
30440 Sumène

mèl: contact@asphodeleleprieure.fr
site web : <http://asphodeleleprieure.fr/>



SECRETARIAT DE L'ÉQUIPE PROJET MOBILE GARD
Préfecture du Gard
10, Avenue Feuchères
30045 NÎMES CEDEX 9

Cézas, le 5 octobre 2026

Envoi en LR-AR

Objet : Recours contre l'abandon de l'antenne 4G au Hameau de Cézas (Commune de SUMÈNE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux arrêtés ministériels pris dans le cadre du dispositif de couverture ciblée (NEW DEAL MOBILE), et plus particulièrement celui en date du 20/11/2024 concernant la commune de SUMÈNE (publié au JORF n° 0281 du 28 novembre 2024), deux projets successifs d'implantation d'une antenne 4G ont été présentées par l'opérateur FREE :

- Un premier projet au voisinage du château d'eau de Cézas : des réunions informelles d'habitants, résidents ou non, ainsi que de propriétaires fonciers, prennent acte de la nécessité de cette couverture mobile compte tenu des défaillances permanentes du réseau fixe, mais demandent à FREE de proposer un autre site, un propriétaire riverain refusant un droit de passage pour l'installation de l'antenne et son entretien (alors même que le chemin d'accès est depuis plus de 30 ans tombé dans le domaine public),
- Un second projet au lieudit de La Mourade, au pied de la montagne des Cagnasses et face au village : dans un souci d'acceptation, l'opérateur améliore sa proposition, par la réduction de hauteur et des efforts de camouflage. Un collectif informel s'oppose au choix de ce site, en réaffirmant toutefois la nécessité de disposer d'une antenne.

Contre toute attente, malgré la délibération du Conseil municipal en date du 26 mai 2025 autorisant les travaux, et la dernière position prise par la Sous-Préfète de l'arrondissement du Vigan actant que le projet est désormais à ce stade irréversible, la nouvelle municipalité annonce l'abandon de ce second projet et de tout autre possible à Cézas pour les années à venir.

Ce faisant, **trois impératif primordiaux** sont ignorés :

- Le réchauffement climatique accéléré sur la forêt domaniale de la Fage : riche en résineux, située en versant sud, elle est exposée chaque jour un peu plus au risque des incendies qui seront difficiles à maîtriser, les lignes filaires étant les premières touchées, d'où la nécessité d'une couverture mobile,

- Le Prieuré Saint-Martin de Cézas, situé au cœur de ce massif, sans raccordement téléphonique filaire ni réseau mobile, en cours de rénovation depuis plus de 40 ans par l'association Asphodèle qui compte plus 100 adhérents, voit sa fréquentation augmenter chaque année sans aucune sécurité,
- De façon générale la fréquentation de ce secteur ne cesse de croître avec le vélo, les randonnées, la chasse, les rallyes automobiles, etc., à environ une heure de Montpellier Nord et de Nîmes Ouest, ce qui rend incontournable le besoin de connexion, pour assurer la sécurité des personnes et des biens.

Ces impératifs sont absolument PRIORITAIRES et doivent être pris en considération par tous les responsables en charge de la mise en œuvre du programme de résorption des zones blanches.

Il n'est pas inutile de rappeler que les opérateurs désignés disposent de 24 mois pour équiper la zone concernée d'une bonne couverture mobile, à compter de la date de l'arrêté pris, en l'occurrence le 24 novembre 2024 pour SUMÈNE, et que l'installation effective des sites pourra intervenir jusqu'en 2027.

C'est pourquoi nous sollicitons un réexamen du projet dans l'intérêt de tous ceux qui parcourent, découvrent, habitent et font vivre ce site.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, en l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Président
Vincent GRACY**



Copie à :

- Mesdames les Préfète et Sous-Préfète du Gard
- Monsieur le Maire de SUMÈNE
- Monsieur le représentant de l'opérateur FREE
- Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard
- Monsieur le Sénateur de la circonscription concernée
- Monsieur le Député de la cinquième circonscription du Gard
- Madame ou Monsieur le représentant de l'ONF responsable de la forêt domaniale de la Fage